

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE 3 BIS

Après le mot :

« domicile »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« , la bonne attribution du numéro appelé ou d'obtenir le rappel du consommateur concerné à des fins commerciales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe des procédures consistant à faire rappeler un numéro au consommateur ; ce numéro, basé à l'étranger, engendre des coûts considérables pour l'appelant. Ces cas d'escroquerie émanant de démarchages téléphoniques sont innombrables. Entre 2015 et 2018, des salariés de la PME Viva Multimedia ont ainsi récolté 38 millions d'euros, en se servant d'un numéro à rappeler dont l'opérateur était basé à l'étranger.